



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 30 1989

UN/ISA COLLECTION

A/44/295
24 mai 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Points 58, 61, 62, 63 d), e), f), j)
et m), 66 g), i) et j), 69, 71, 72,
73 et 83 b), f) et i) de la liste
préliminaire*

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT NUCLEAIRE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : INFORMATIONS OBJECTIVES SUR LES
QUESTIONS MILITAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : ARMEMENTS NAVALS ET DESARMEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE
A L'ECHELON REGIONAL

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : NON-EMPLOI
DES ARMES NUCLEAIRES ET PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : CESSATION
DE LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLEAIRES ET DESARMEMENT NUCLEAIRE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : PREVENTION
D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

* A/44/50/Rev.1.

RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 24 mai 1989, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le
texte de l'"Appel des Etats parties au Traité de Varsovie aux Etats membres de
l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au
titre des points 58, 61, 62, 63 d), e), f), j) et m), 66 g), i) et j), 69, 71, 72,
73 et 83 b), f) et i) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Petre TANASIE

/...

ANNEXE

Appel des Etats parties au Traité de Varsovie aux Etats membres
de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Les Etats parties au Traité de Varsovie - République populaire de Bulgarie, République populaire hongroise, République populaire de Pologne, République démocratique allemande, République socialiste de Roumanie, République socialiste tchécoslovaque et Union des Républiques socialistes soviétiques - lancent, à la veille de leur réunion de haut niveau, un appel aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour qu'ils évaluent les réalités nouvelles du monde contemporain et tirent parti des possibilités qui se dessinent actuellement afin d'éliminer entièrement les conséquences de la "guerre froide" en Europe et dans le monde.

L'histoire de l'Europe d'après guerre s'est faite au prix de maintes difficultés pour nous tous. A la coopération qui avait caractérisé les années de lutte contre le fascisme, pour la liberté et l'indépendance des peuples durant la deuxième guerre mondiale a fait place une tendance à la confrontation. Le résultat en a été la création de deux alliances militaires et politiques. Des armements de plus en plus sophistiqués et destructeurs ont été accumulés à un rythme accéléré.

Les dernières décennies ont montré à l'évidence que cette situation sape les fondements de la sécurité dans toute l'Europe et accroît le risque de conflit nucléaire. Cette conclusion a été à l'origine de l'initiative à l'échelle européenne à laquelle participent les Etats européens, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. L'objet en est d'éliminer la confrontation militaire et de renforcer la sécurité grâce à des efforts communs, par le dialogue, la compréhension mutuelle et une coopération mutuellement avantageuse, sur la base de la pleine égalité des droits, du respect de l'indépendance et la souveraineté nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des autres principes inscrits dans l'Acte final d'Helsinki, ainsi que des règles universellement acceptées du droit international.

La conclusion des accords soviéto-américains sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et les progrès du processus de renforcement de la paix et de règlement d'un certain nombre de conflits régionaux ont créé des conditions favorables au développement de la coopération entre les Etats et les peuples. La situation internationale reste toutefois complexe et contradictoire, et aucune amélioration radicale ne s'est produite jusqu'ici.

Désireux de voir abolie l'actuelle division de l'Europe en blocs militaires opposés, les Etats parties au Traité de Varsovie se prononcent en faveur de la liquidation simultanée des deux alliances militaires et politiques et, en une première étape, du démantèlement de leurs structures militaires. Ouvrant dans ce but, les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pourraient conjuguer leurs efforts pour trouver les moyens qui leur permettraient de renoncer à la confrontation militaire, de

/...

développer la coopération entre Etats, indépendamment de leur appartenance à une alliance ou à l'autre, et d'édifier une Europe de paix et de coopération dans le plein respect des réalités territoriales et politiques existantes.

Les Etats parties au Traité de Varsovie pensent que les réalités du monde contemporain appellent une vision nouvelle de la sécurité : elles exigent une sécurité mutuelle, indivise, reposant sur un abaissement constant du niveau de confrontation militaire et sur la réduction des armements, jusqu'à l'élimination totale du danger d'une nouvelle guerre par la liquidation effective des moyens et des potentiels permettant de la mener. Le processus de désarmement, garant de l'instauration progressive de la confiance, doit englober l'ensemble des forces armées : infanterie, forces aériennes et navales, et tous les armements : classiques, nucléaires et chimiques, qui sont prêts à être utilisés en Europe. Cette démarche ouvrira la voie au progrès vers une stabilité politique et militaire véritable.

Les négociations de Vienne sur les forces armées classiques, la sécurité et l'accroissement de la confiance en Europe sont appelées à jouer un rôle décisif dans ce processus. Elles fourniront les bases de la solution d'un certain nombre de questions fondamentales, telles que la réduction des forces armées jusqu'au niveau strictement nécessaire pour assurer la défense, l'examen des doctrines militaires et de leurs éléments techniques et matériels, la renonciation de part et d'autre aux stéréotypes et aux assertions fausses, et la mise en place d'un mécanisme de coopération constructive.

Les Etats parties au Traité de Varsovie rappellent leur proposition visant à réduire sensiblement les forces armées et les armements classiques, et en conséquence les dépenses militaires.

Les Etats parties au Traité de Varsovie souscrivent aux propositions supplémentaires qui ont été présentées par l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux négociations de Vienne concernant la réduction radicale des armements et des forces armées des deux alliances d'ici à 1996-1997.

Les Etats parties au Traité de Varsovie réitèrent leurs propositions de prendre des mesures au niveau régional en vue de réduire la possibilité d'une attaque surprise, d'accroître la confiance et de renforcer la sécurité dans les différentes zones de l'Europe.

Ils estiment nécessaire que le dialogue sur le désarmement porte également sur tous les moyens de guerre qui ont été laissés de côté jusqu'ici. A ce propos, les Etats alliés réitèrent leur proposition de tenir des négociations séparées sur les armements nucléaires tactiques et d'entamer sans plus tarder des consultations spéciales en vue de préparer celles-ci. Ils appuient la décision de l'Union soviétique de retirer unilatéralement en 1989 500 ogives nucléaires tactiques du territoire des Etats alliés et de les ramener sur son propre territoire, ainsi que sa volonté déclarée de retirer toutes les ogives nucléaires du territoire de ses alliés entre 1989 et 1991, à condition que, de leur côté, les Etats-Unis prennent des mesures similaires.

Il est temps d'étendre le cadre des négociations aux forces et aux armements navals et, pour commencer, d'inclure ceux-ci parmi les mesures propres à accroître la confiance.

Par ailleurs, il importe de ne pas prendre de mesures susceptibles de compliquer encore le processus de négociation ou de relancer la course aux armements sous des prétextes divers, notamment la modernisation.

Le développement multilatéral de la coopération dans d'autres domaines des relations entre Etats contribuerait également à accroître la confiance entre les Etats et à renforcer sur la base de la réciprocité leur sécurité. La création de conditions favorables au développement de la coopération dans des domaines tels que l'économie, le commerce, la science et la technique, l'environnement, les situations humanitaires et les droits de l'homme, tout en respectant la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, serait dans l'intérêt aussi bien de l'Europe que de l'ensemble du monde.

Un important facteur pour contribuer à l'assainissement de la situation internationale serait que les pays appartenant aux deux alliances comprennent qu'ils doivent faire preuve de modération s'agissant des conflits régionaux et que, tout d'abord, ils renoncent aux actes susceptibles d'aggraver encore la situation. Ils pourraient collaborer à la recherche d'un règlement aux conflits. Le besoin d'une action commune visant à limiter le commerce des armements se fait de plus en plus sentir. Une autre tâche importante serait de préserver la sécurité des voies commerciales maritimes et aériennes, en réduisant la concentration et en limitant l'activité des forces navales et aériennes dans les secteurs correspondants. Il est indispensable d'intensifier la coopération et de coordonner les efforts pour combattre le terrorisme international et le trafic des drogues.

Les liens militaires, tels que les échanges d'informations concernant les propositions et initiatives, l'examen de réductions des budgets militaires et de mesures connexes, l'examen des doctrines militaires et les échanges de visite de délégations militaires, joueraient un rôle important pour éliminer la méfiance entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Les Etats parties au Traité de Varsovie proposent aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord d'établir des relations de dialogue politique, ainsi que des contacts entre les représentants des deux alliances.

Les Etats parties au Traité de Varsovie se déclarent prêts à examiner avec le plus grand soin les propositions de contrepartie des Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en vue de stimuler les tendances positives qui ont commencé à se dessiner dans les relations entre Etats. Ils leur demandent de coopérer afin d'assurer un développement plus dynamique et la prospérité générale, dans le contexte de l'indépendance, de la stabilité et de la paix en Europe et partout dans le monde.
